

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2024

RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
MUNICIPAL - (N° 2051)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 95

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 7 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression.